

rejeté

SÉNAT

le 19 décembre 1973.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

*modifiant la loi du 13 décembre 1926 modifiée
portant Code du travail maritime.*

*Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet
de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en pre-
mière lecture.*

Délibéré, en séance publique, à Paris, le
19 décembre 1973.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 2737, 2758 et in-8° 726.

Sénat : 145 et 164 (1972-1973).